



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU
BOIS
Tél : 03.85.72.01.47

**Extrait du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt deux et le seize du mois de novembre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian (a donné procuration à Vieux Jean-Claude), M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale (a donné procuration à CALVEZ Patrice), M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M PILETTE Francis

**REUNION
du 16 novembre 2022**

Date de la Convocation : 09/11/2022

Date de l'affichage : 17/11/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	1

Délibération N°	2022	11-01
	1-4	
Objet : Mairie - Mission d'audit énergétique		

Madame Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La mairie est un bâtiment qui date de la fin du 19ème siècle, réhabilité en 1993. Ce bâtiment est fortement consommateur d'énergie (plus de 110 000 kWh/an soit une dépense annuelle en énergie d'environ 12 000 €). Des travaux de rénovation, notamment en termes de confort et d'amélioration de la performance énergétique sont à prévoir.

Aussi, une réflexion globale doit être engagée et il est proposé de mener une étude en partenariat avec le SYDESL afin de déterminer quels seraient les travaux à mettre en œuvre pour optimiser les charges d'exploitation de ce bâtiment et améliorer son empreinte environnementale.

Un audit énergétique réalisé selon le cahier des charges de ADEME – Région est nécessaire. Cet outil d'aide à la décision permet de cibler, en connaissance de cause, chiffres en main, le programme des interventions nécessaire à l'amélioration de la performance énergétique et à l'empreinte environnementale de ce bâtiment.

Il permet également de définir les bouquets de travaux nécessaires pour l'obtention des financements liés à la transition énergétique (Etat, Région, Département).

En conséquence, une consultation a été engagée. Pour donner suite à l'analyse des offres, il est proposé de retenir le bureau d'études OUDOT INGENIERIE—71370 Ouroux sur Saône pour un montant de 4 410,00 € HT.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2022

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'engager la mission d'audit énergétique pour la mairie afin de définir les travaux nécessaires dans le cadre de sa rénovation énergétique ;

De retenir le bureau d'études OUDOT INGENIERIE—71370 Ouroux sur Saône à la suite de l'analyse des offres ;

De solliciter la subvention du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté pour cet audit énergétique à hauteur de 50 % du montant HT de l'étude.

Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.



Le Secrétaire,
M PILETTE Francis

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2022

Application agréée E.legitimus.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU
BOIS
Tél : 03.85.72.01.47

**Extrait du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt deux et le seize du mois de novembre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian (a donné procuration à Vieux Jean-Claude), M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale (a donné procuration à CALVEZ Patrice), M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M PILETTE Francis

**REUNION
du 16 novembre 2022**

Date de la Convocation : 09/11/2022

Date de l'affichage : 17/11/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	1

Délibération N°	2022	11-02
		1-4
Objet : Groupe scolaire - Mission d'audit énergétique		

Madame Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le groupe scolaire est composé de trois bâtiments distincts : école primaire, école maternelle, cantine scolaire. Ces bâtiments , rénovés il y a plus de nombreuses années sont fortement consommateurs d'énergie

Ecole primaire : plus de 85 000 kWh/an soit une dépense annuelle en énergie de près de 7 000 € au 31/12/2021.

Ecole maternelle/restaurant scolaire (même compteur) : Près de 160 000 KW/an, soit une dépense annuelle en énergie de plus de 12 000 € au 31/12/2021.

Des travaux de rénovation, notamment en termes de confort et d'amélioration de la performance énergétique sont à prévoir.

Aussi, une réflexion globale doit être engagée et il est proposé de mener une étude en partenariat avec le SYDESL afin de déterminer quels seraient les travaux à mettre en œuvre pour optimiser les charges d'exploitation de ce bâtiment et améliorer son empreinte environnementale.

Un audit énergétique réalisé selon le cahier des charges de ADEME – Région est nécessaire. Cet outil d'aide à la décision permet de cibler, en connaissance de cause, chiffres en main, le programme des interventions nécessaire à l'amélioration de la performance énergétique et à l'empreinte environnementale de ce bâtiment. Il permet également de définir les bouquets de travaux nécessaires pour l'obtention des financements liés à la transition énergétique (Etat, Région, Département).

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2022

Application agréée F.legalite.com

En conséquence, une consultation a été engagée. Pour donner suite à l'analyse des offres, il est proposé de retenir le bureau d'études OUDOT INGENIERIE—71370 Ouroux sur Saône pour un montant total de : 11 620,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'engager la mission d'audit énergétique pour la mairie afin de définir les travaux nécessaires dans le cadre de sa rénovation énergétique ;

De retenir le bureau d'études OUDOT INGENIERIE—71370 Ouroux sur Saône à la suite de l'analyse des offres ;

De solliciter la subvention du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté pour cet audit énergétique à hauteur de 50 % du montant HT de l'étude.

Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.

Le Secrétaire,
M PILETTE Francis



REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2022

Application agréée E-legalite.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Extrait du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt deux et le seize du mois de novembre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian (a donné procuration à Vieux Jean-Claude), M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale (a donné procuration à CALVEZ Patrice), M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M PILETTE Francis

**REUNION
du 16 novembre 2022**

Date de la Convocation : 09/11/2022

Date de l'affichage : 17/11/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	1

Délibération N°	2022	11-03
		8.4
Objet : Verger de sauvegarde		

La Commune possède depuis de nombreuses années un terrain de 10 159 m² cadastré section BI n° 354 au centre bourg de la commune, à proximité de l'EPHAD, du Foyer logements, des écoles, des structures de petite enfance, des services administratifs et des commerces. Il s'agit d'une grande parcelle type prairie sur laquelle nous souhaiterions implanter un verger de ce qui permettrait de paysager utilement cette prairie.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire.
Après avoir délibéré, à l'unanimité

- décide la création d'un verger de sauvegarde pour un montant de 2 750,14 H.T. soit 3 202,78 € TTC et dépose un dossier dans le cadre de l'appel à projet « Vergers de Sauvegarde » du programme aidé par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté.
- Sollicite l'aide du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté pour la réalisation de ce projet
- Sollicite d'aide du Conseil Départemental de Saône et Loire pour la réalisation de cette opération

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.



Le Secrétaire de séance,
M PILETTE Francis

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2022

Application déposée à [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)

99 - RE2021-13171-03-199-2021-110-2022 - 11 - 022



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU
BOIS
Tél : 03.85.72.01.47

**Extrait du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt deux et le seize du mois de novembre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian (a donné procuration à Vieux Jean-Claude), M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale (a donné procuration à CALVEZ Patrice), M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M PILETTE Francis

**REUNION
du 16 novembre 2022**

Date de la Convocation : 09/11/2022

Date de l'affichage : 17/11/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	1

Délibération N°	2022	11-04
	1-4	
Objet : Centralités Rurales en Région – Lancement d'une étude stratégique		

Dans le cadre du programme « Centralités Rurales en Région » (C2R) mis en place par la Région sur la période 2022-2026 qui a retenu son éligibilité, la commune de SAINT GERMAIN DU BOIS souhaite se doter d'une étude stratégique et programmatique visant son développement à venir en tenant compte de ses fragilités actuelles et de la nécessaire mise en cohérence des projets ou ambitions affichées à ce jour.

Cette étude à intervenir s'inscrit comme un engagement de la commune de SAINT GERMAIN DU BOIS à réaliser et animer un projet global stratégique de revitalisation couvrant à minima les thématiques : habitat, cadre de vie, services, animation / concertation des habitants et usagers.

Dans le cadre de sa stratégie globale de revitalisation, la commune s'engage à :

- Travailler en proximité étroite avec les services de la Région et tenir des échanges techniques réguliers permettant l'information partagée, le suivi et l'accompagnement des projets (comités techniques, réunions publiques ...),
- Mettre en place une gouvernance du projet associant les partenaires et en particulier la Région dès le début de la démarche de revitalisation et à soutenir dans le temps ;
- Organiser et/ ou recruter une équipe projet technicien(s)/élu(s) dédiée à la démarche de revitalisation ;
- Convier la Région aux instances de gouvernance du projet (comités de pilotage, comités techniques, visites de terrain ...)
- Mentionner le partenariat avec la Région en toute occasion (communication institutionnelle, événementielle, investissements, etc ...).

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/11/2022

Application agréée E-legalite.com

De son côté, la Région s'engage à :

- Mobiliser ses crédits dédiés afin de réaliser et soutenir l'étude globale de revitalisation et un projet par anticipation de la stratégie de revitalisation pour les villes n'en disposant pas ou disposant d'une stratégie supérieure à 5 ans sur le territoire de la commune de SAINT GERMAIN DU BOIS dans la limite de 200 000 euros sur la période de la convention, portées à connaissance des services régionaux, selon les modalités du règlement d'intervention 30.18 « Centralités » en vigueur lors du dépôt du dossier de demande complet de subvention, dans le respect de la réglementation communautaire relative aux aides d'Etat, le cas échéant ;
- Suivre les démarches territoriales de revitalisation : échanges et contacts réguliers avec les communes, visites sur place ;
- Assister autant que de besoin les bénéficiaires, dans leur dépôt de dossier de demande de subvention régionale ;
- Participer à la capitalisation des expériences menées dans le cadre de la démarche de revitalisation des communes grâce au réseau régional dédié mis en place.

La Communauté de Communes Bresse Revermont 71 s'engage à :

- Soutenir la démarche de revitalisation de la commune dans le cadre de ses compétences ;
- Travailler en proximité étroite avec la commune dans la mise en œuvre des actions communales et intercommunales concourant aux objectifs de revitalisation ;
- Participer à la gouvernance du projet (comité de pilotage, comité technique ...).

Les actions devront être issues d'une réflexion globale à l'échelle de la commune et participer à son attractivité. Seules les actions participant à l'objectif global de revitalisation de la ville et aux orientations stratégiques identifiées dans l'étude de revitalisation pourront faire l'objet d'un subventionnement régional en application de cette convention.

Ainsi, l'objet du marché est la réalisation d'une étude stratégique et programmatique pour la revitalisation de la commune, devenue un bourg centre incontournable de la communauté de communes Bresse Revermont 71 à laquelle elle appartient.

Ainsi, il est décidé à l'unanimité par le Conseil Municipal de

APPROUVER le cahier des charges visant à la consultation du marché

PROCEDER au lancement de l'étude du marché

ASSURER son déroulement jusqu'à son terme selon les conditions du dit cahier des charges

AUTORISER Madame le Maire à engager toutes les procédures afférentes.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.



Le Secrétaire,
M PILETTE Francis

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2022

Application après Elogis.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU
BOIS
Tél : 03.85.72.01.47

**Extrait du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt deux et le vingt et un du mois de juillet le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian (a donné procuration à Vieux Jean-Claude), M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine, Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine, Mme LAURAIN Pascale (a donné procuration à CALVEZ Patrice), M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) : M. BOURGUIGNON Rémi

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M PILETTE Francis

**REUNION
du 16 novembre 2022**

Date de la Convocation : 09/11/2022

Date de l'affichage : 17/11/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	1

Délibération N°	2022	11-05
		3-6
Objet : Convention de mise à disposition d'un local communal à une association - APC 71		

Madame le Maire donne connaissance d'un projet de convention à passer entre la commune et l'APC 71 Association Départementale de Protection Civile 71

- les activités concernées : aider, secourir, former
- les locaux concernés : local DRI - rue de la Croix Rouge

La convention ne concerne pas l'utilisation des salles lors de spectacles, animations, à but lucratif.
Le local mis à disposition de l'association départementale de Protection Civile 71 l'est à titre gracieux.

Le Conseil après avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité,
- D'ADOPTER la convention à passer avec l'association départementale de Protection Civile 71 pour l'utilisation du local DRI pour leurs activités (aider, secourir, former).
- D'AUTORISER Madame le Maire, à signer la dite convention annexée à la présente délibération.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.

Le Secrétaire,
M PILETTE Francis

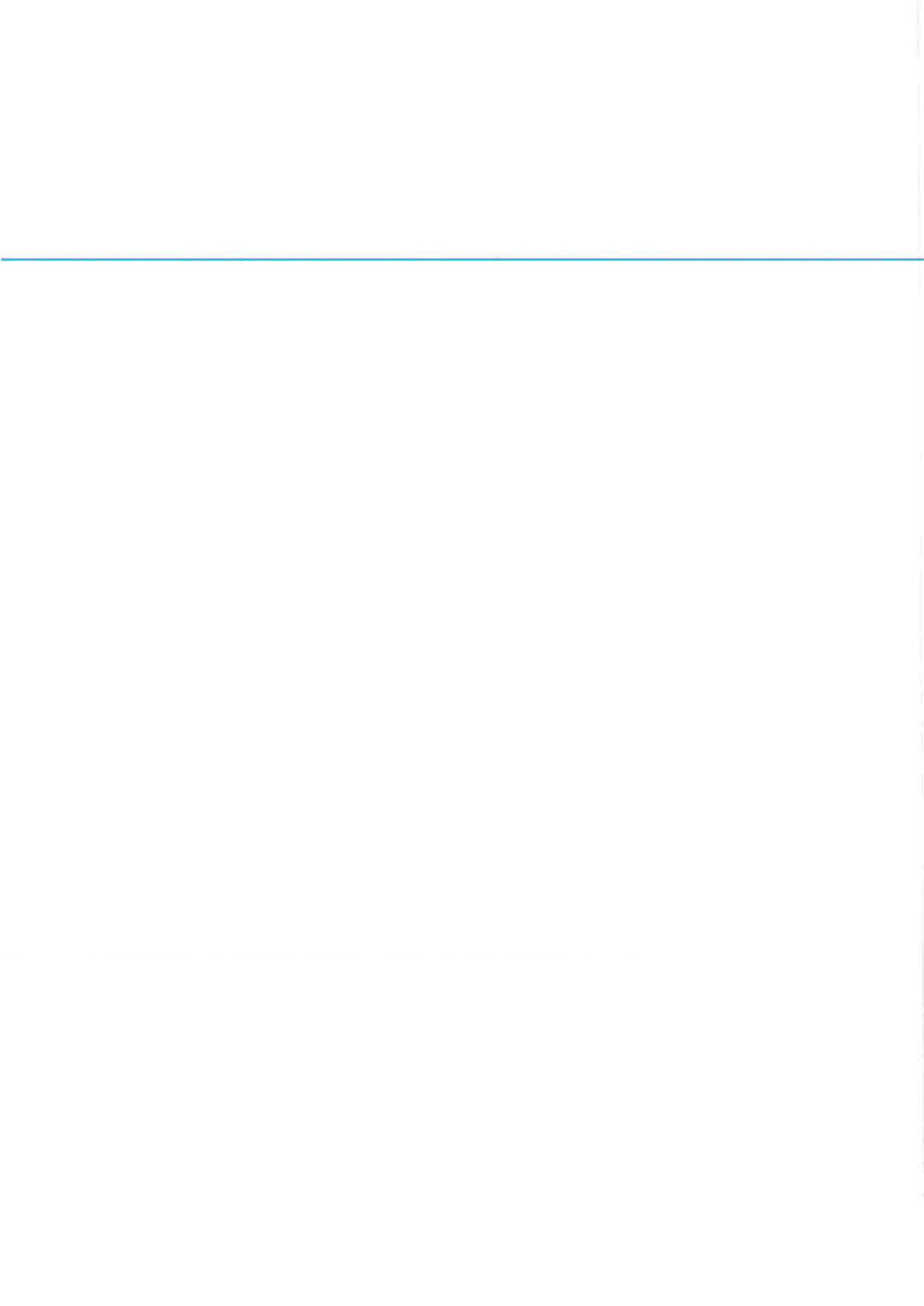


REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2022

Application agréée E-lettre.com

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU BOIS





DECISIONS DU MAIRE
Commune de St GERMAIN DU BOIS

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties

Décisions présentées au Conseil municipal du 16 novembre 2022

Mme Nadine ROBELIN, Maire, expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à Mme le Maire par délibération n° 2020-03-05/5-4 du Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DU BOIS en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

OCTOBRE 2022

- STICKHAPPY – Le Dorial – 71330 Saint Germain du Bois – Création, fourniture et pose TOTEM Complexe sportif André Jacques – Validé le 04/10/2022 – Montant HT 1 336,20, soit 1 603,44 TTC
- DUFOUR Olivier – 71310 Serley – Création et peinture projet artistique « La Bascule » - Validé le 10/10/2022 – Montant 2 130 € (pas de TVA)
- DUFOUR Olivier – 71310 Serley – Création et peinture projet artistique « Camping » - Validé le 10/10/2022 – Montant 3 290 € (pas de TVA)
- SOTREN – 21310 Champagne sur Vingeanne – Entretien terrains honneur et entrainement (fourniture et application désherbant) – Validé le 12/10/2022 – Montant HT : 3 920,00 €, soit 4 704,00 € TTC.

NOVEMBRE 2022

- REXEL – ZI Nord – 71100 Chalon sur Saône – Fourniture pour éclairage Leds salle des fêtes et installation pour éclairage extérieur – Validé le 09/11/2022 – Montant HT 1 985,53, soit 2 382,64 € TTC
- Zinguerie Martin – 71330 Sens sur Seille – Réparation provisoire toiture salle des fêtes (côtés plats) en attendant devis pour bac acier à poser par-dessus – Validé le 10/11/2022 – Montant HT 340,63 € ; soit 408,76 € TTC

Fait à Saint Germain du Bois,
le 16/11/2022

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

le Maire,

Nadine ROBELIN

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2022

Application agréée f.legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2022

Application agréée E-legalite.com